Réunionite, hiérarchies intermédiaires… c'est NON!

Hausse de la charge de travail, multiplication des réunions, multiplication des hiérarchies intermédiaires... Les textes d'application du décret sur les obligations réglementaires de service des professeurs comportent des éléments inacceptables: ils ne respectent pas l'esprit du décret de 2014, et portent des menaces de dégradation profonde de nos conditions de travail s'ils étaient maintenus en l'état. Nous exigeons que ces éléments soient supprimés et n'entrent pas en application.

Nous refusons donc:

- l'obligation de participer à toute réunion pédagogique non-institutionnelle;
- l'obligation de siéger, sur simple désignation du chef d'établissement, dans toutes les instances pédagogiques (conseil pédagogique, école-collège, cycle), telles qu'elles sont organisées par le décret du 22/10/2014;
- la possibilité d'imposer plus d'une heure supplémentaire aux personnels;
- l'obligation d'évaluer, en dehors des examens, des élèves que nous n'avons pas en charge dans nos classes;
- la création de hiérarchies intermédiaires telles que coordinateurs de cycle ou de niveau.

Nous exigeons:

- que la liberté pédagogique des enseignants soit absolument respectée;
- que les «indemnités pour missions particulières» (IMP) puissent être transformées en décharge sur simple demande des personnels;
- que ces IMP, si elles sont maintenues, soient mieux encadrées nationalement.

NOM	PRENOM	INFORMATIONS	SIGNATURE

A RETOURNER A SNES VERSAILLES :

- par courrier : 3, rue Guy Gouyon du Verger - 94 112 ARCUEIL cedex
- par fax : 01 41 24 80 62 ou par mail : s3ver@snes.edu